

MAIRIE DE SCHNERSHEIM

Monsieur Jean-Louis DEMAND, Commissaire-Enquêteur

2a rue Principale

67370 SCHNERSHEIM

Je (nous) soussigné(s), M. Mme
demeurant à l'adresse
en la Commune de m'oppose (nous opposons) par la présente au projet d'extension
d'une activité d'élevage de poules pondeuses en plein air, existante sur le territoire de la Commune de Schnersheim, déposé par l'EARL Frédéric LUX.

Un tel agrandissement entraînera l'augmentation de :

je coche tous les critères qui me conduisent à m'opposer à cette nouvelle extension de 40.000 poules

- la pollution sonore déjà existante : aérateurs nécessaires,
- la pollution olfactive : odeurs d'ammoniac insupportables et incontrôlables qui provoquent déjà allergies et irritations oculaires,
- la pollution des nappes phréatiques et des ruisseaux,
- la pollution de l'air par les poussières fines chargées de bactéries des fientes, des insecticides, de vermifuges, d'antibiotiques et de pesticides présents dans l'alimentation des volailles : augmentation des pathologies type asthme et allergies, et les antibio-résistances,
- la prolifération des mouches et nuisibles,
- le risque sanitaire et de survenue de gripes aviaires mortelles, voire de pandémie : les animaux élevés en masse ont un système immunitaire fragile,
- la maltraitance animale : poules décharnées et déplumées, dont à peine 3% sortent des bâtiments malgré les accès extérieurs,
- le risque d'incendie par l'échauffement des aliments stockés dans les silos,
- la pollution visuelle dans un territoire pourtant présenté par la communauté de communes comme un "beau jardin" où il fait bon et bien vivre,
- la baisse d'attractivité de la commune estampillée capitale de l'élevage industriel.

Accepter cette implantation, c'est ouvrir la porte à d'autres constructions d'élevages géants à venir sur une commune déjà littéralement envahie. En 2021, en pleine pandémie de COVID19, ce modèle agricole ne peut plus perdurer. La loi du 08/08/2016 sur la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages doit s'appliquer. Aussi, votre avis devrait-il être motivé par le seul intérêt général, dont la lutte contre le réchauffement climatique et la protection des biens communs à l'humanité.

Il est également à déplorer et à relever l'absence de démocratie locale :

- au Conseil Municipal du 20 novembre 2020, l'enquête publique concernant cette extension n'a pas même été évoquée. Est-ce lié à la présence de la mère de M. Frédéric LUX au sein de l'équipe municipale ?
- de même, l'information des administrés quant à cette enquête publique n'a fait l'objet d'aucune communication via le bulletin municipal pourtant distribué le 20 décembre 2020.

Vous restez Monsieur le Commissaire-Enquêteur, le seul moyen de nous faire entendre.

Nous sommes tous responsables vis-à-vis des générations futures de l'état dans lequel nous laisserons ce territoire. Nous comptons sur votre impartialité, pour considérer la situation telle qu'elle apparaît réellement à ce jour, et pour faire en sorte que le territoire du Kochersberg, maintes fois mis en avant par nos élus, soit préservé ; les agriculteurs restant les 1^{er} aménageurs du milieu rural. Sans vous, bientôt, il faudra se contenter du Kube virtuel et immersif à la Maison du Kochersberg à Truchtersheim, pour admirer notre beau territoire du Kochersberg .

Je (nous) vous prie (prions) de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'assurance de ma (notre) considération distinguée.

AUTRES REMARQUES

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à

Le / / 2021

SIGNATURE